

## **NOUVELLE ANNEE, NOUVEAUX CHIFFRES**

**La revalorisation du Smic est de 0.93%** (contre 0.6%) en 2016. Ainsi, **le montant du Smic horaire brut 2017 est de 9.76 euros** (contre 9.67 euros en 2016). En 2017 un salarié au Smic voit son salaire horaire augmenté de 0.4 centimes par heure.

Le montant mensuel brut sur la base de 35 heures du **Smic 2017 est de 1 480.27 euros**, contre 1 466 en 2016. Il s'agit donc d'une hausse mensuelle de 13.65 euros.

Le montant annuel brut du Smic est de 17 763.24 euros.

Le montant mensuel net passe quant à lui de **1 143.72 euros à 1 153 euros**.

Le CICE (Crédit d'impôt pour la Comptabilité et l'Emploi) est reconduit pour 2017 et le taux sera de 7% (contre 6%) des salaires bruts inférieurs à 2,5 fois le Smic.

Par ailleurs, dans le cadre de l'examen de la loi de finances 2017, l'Assemblée nationale a adopté un amendement visant à créer au bénéfice des associations un dispositif de crédit d'impôt analogue.

Le taux de ce crédit d'impôt sera de 4%.

## **SOCIAL**

### **Aide à l'embauche dans les PME : le dispositif est prolongé**

Les entreprises de moins de 250 salariés, quels que soient leur statut et leur forme juridique, peuvent bénéficier d'une aide pour l'embauche d'un salarié en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois, sous réserve de remplir plusieurs conditions cumulatives.

**Rappel** : cette aide est également ouverte aux embauches en contrat de professionnalisation de 6 mois et plus.

Parmi ces conditions, il fallait, jusqu'à présent que la date du 1<sup>er</sup> jour d'exécution du contrat de travail soit comprise entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016.

Bonne nouvelle, un décret vient de prolonger la période de mise en œuvre de cette aide à l'embauche en l'étendant aux contrats de travail dont l'exécution débute jusqu'au 30 juin 2017.

## **12 aides pour les entreprises / risques professionnels**

12 aides sont proposées par l'Assurance Maladie, liées aux risques professionnels

- Réservées aux employeurs de moins de 50 salariés pour prévenir les risques professionnels
  - Visent à inciter les TPE/PME à identifier les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS), mettre en œuvre une démarche de prévention adaptée, réduire les risques chimiques ou éviter les chutes de hauteur
    - Les entreprises intéressées ont jusqu'au 15 juillet 2017 pour réserver ces aides auprès de leur caisse régionale d'assurance maladie
      - Date de mise en œuvre selon le dispositif.

### ➤ **Aquabonus**

- Pressings de 1 à 49 salariés
  - Plafonnée à 25 000€, l'aide finance à 40% l'achat d'un ou plusieurs combinés lavage-séchage-détachage pour faire l'aquanettoyage

### ➤ **Airbonus**

- Garages et centres de contrôle technique ≤ 49 salariés
  - Plafonnée à 25 000€, l'aide finance 40% l'achat ou la rénovation d'un système de captage des gaz d'échappement ou l'acquisition d'une cabine en surpression

### ➤ **Préciseo**

- Salons de coiffure de 1 à 49 salariés
  - Plafonnée à 5 000€, cette aide finance à 50% l'achat de bacs de lavage ergonomiques et de sèche-cheveux légers

### ➤ **Echafaudage +**

- Entreprises du BTP de 1 à 49 salariés
  - Plafonnée à 25 000€, cette aide finance à 50% l'achat d'échafaudages de pied ou roulants admis à la marque NF

### ➤ **TMS Pros Diagnostic (tous secteurs)**

- Plafonnée à 25 000€, cette aide finance à 70% la formation d'une personne en interne et une prestation ergonomique pour réaliser diagnostic et plan d'actions

### ➤ **TMS Pros Actions (tous secteurs)**

- Plafonnées à 25 000€, cette aide finance à 50% l'achat d'équipements permettant de réduire les risques de TMS

### ➤ **Filmeuse +**

- Secteurs industriels et logistiques ≤ 49 salariés
  - Plafonnée à 25 000€, cette aide finance à 50% l'achat d'une filmeuse automatique

### ➤ **Stop essuyage**

- HCR ≤ 49 salariés
  - Plafonnée à 25 000€, cette aide finance à 50% l'achat d'un ou plusieurs lave verres munis d'osmoseurs, dispositifs permettant de limiter l'essuyage des verres

➤ **Garage plus sûr**

- Garages de 1 à 19 salariés
  - Plafonnée à 25 000€, cette aide finance à 40% l'achat de fontaines biologiques, de systèmes fermés de lavage automatique des pistolets à peinture, de démonte-pneu semi-automatique...

➤ **Transport plus sûr**

- Transport routier de marchandises  $\leq 49$  salariés
  - Plafonnée à 25 000€, cette aide finance à 50% l'achat d'un ou plusieurs ensembles d'équipements intégrés dans un poids lourd neuf

➤ **Bâtir**

- BTP de 1 à 49 salariés
  - Plafonnée à 25 000€, cette aide finance de 40% à 50% l'achat de dispositifs de protection de trémies d'escalier, grues à montage automatisées, tables élévatrices... sous certaines conditions

➤ **Stop Amiante**

- Tous secteurs  $\leq 49$  salariés
  - Plafonnée à 25 000€, cette aide finance à 40% l'achat d'aspirateurs, unités de décontamination, systèmes de ventilation...

**L'ensemble de ces aides et des textes sont disponibles sous le lien suivant :**

<http://www.carsat-bfc.fr/aides-financieres-simplifiees.html>